

**DECLARATION DE FRANCHISEMENT
DE SEUILS DE PARTICIPATION N°42/04**

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que la Compagnie d'assurance « Axa Assurance Maroc » représentée par son Président Directeur Général Monsieur Daniel Antunes, a déclaré le 1^{er} septembre 2004, avoir cédé le 30 août 2004, sur le marché de blocs, 124.785 actions Diac Salaf, au prix unitaire de 48,8 dh, franchissant ainsi à la baisse les seuils de participation de 10% et 5%, dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, Axa Assurance Maroc ne détient plus aucune action Diac Salaf.

Contact CDVM :

Tel : 037 68 89 27

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières